

**Mission Permanente
du Royaume du Maroc**

Genève



**البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف**

**OMC
Groupe Africain**

- Commerce et Investissement : les enjeux pour les pays africains ;

M.Younes TIJANI

1 – Le programme de travail de l'OMC en matière de commerce et d'investissement :

A la première Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour en Décembre 1996, les Membres de l'OMC se sont mis d'accord sur la nécessité de commencer un travail de nature analytique sur les « Relations entre le Commerce et l'Investissement ». Il a examiné les liens entre commerce et investissement, en particulier les relations entre l'investissement direct et la croissance économique et les avantages et désavantages pour les Membres de l'OMC les accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux d'investissement.

Cinq ans plus tard, en novembre 2001, les Ministres de l'OMC à Doha ont reconnu « les arguments en faveur d'un cadre multilatéral destiné à assurer les conditions transparentes, stables et prévisibles pour l'investissement transfrontières à long terme, en particulier l'investissement étranger direct », et ont décidé que « des négociations auront lieu après la cinquième Conférence ministérielle sur la base d'une décision qui sera prise, par consensus explicite, sur les modalités de négociations ». Les Ministres ont également demandé, d'ici à la cinquième session de la Conférence ministérielle, que les travaux du Groupe de travail sur les liens entre commerce et investissement se centre « sur la clarification de ce qui suit : portée et définition ; transparence ; non discrimination ; modalité pour des engagements avant établissement reposant sur une approche fondée sur des listes positives de type AGCS ; dispositions relatives au développement ; exceptions et sauvegardes concernant la balance des paiements ; consultations et règlement des différends entre les Membres. »

Le programme de travail de l'OMC sur le commerce et l'investissement a pris une nouvelle dimension depuis cette Conférence ministérielle. Il est maintenant important que le travail de ces dix huit prochains mois, ainsi que l'assistance technique délivrée d'ici là par le Secrétariat de l'OMC et les autres organisations internationales, aide tous les Membres de l'OMC à évaluer les applications d'une coopération multilatérale plus étroite en matière d'investissement pour leurs propres économies, en particulier en ce qui concerne leurs politiques de développement, de façon à ce que ces Membres puissent prendre une décision l'année prochaine en toute connaissance de cause.

2 – Contexte des IED en Afrique :

Comme l'a démontré le Rapport sur les investissements 2002, la région africaine reste une région qui attire le moins de flux d'investissements étrangers. Bien que le flux des investissements étrangers dans notre région ait atteint le chiffre de 17 milliard en 2001, par rapport à 9 milliard en 2000, les récents rapports de la CNUCED de 2002 montrent un déclin de 65 %. Cette tendance est inquiétante et accroît nos préoccupations quant aux stratégies basées sur les aspects de développement des investissements étrangers.

D'après la CNUCED, cette faible performance du flux , dans le contexte du déclin global des investissements étrangers directs, est due aux trois principaux facteurs suivant :

- *Premièrement* : Les chiffres exceptionnels gonflés de 2001 sont le résultat de deux grandes transactions au Maroc et en Afrique du Sud ;

- *Deuxièmement* : La perte de la confiance des investisseurs, suite aux remous financiers récents, affectant par la même les revenus des entreprises et les plans des investissements en Afrique ;

Cependant, il est important de souligner que les formes d'investissements diffèrent d'un pays africain à l'autre, ce qui justifie l'importance d'évaluer les opportunités et les besoins d'un pays donné ou d'une industrie donnée. Il est aussi important pour notre région d'augmenter nos capacités et nos moyens, pour non seulement attirer plus d'investissements directs étrangers, mais aussi d'en bénéficier dans le cadre des objectifs de notre développement.

3 - Position des pays africains :

Avant la Conférence ministérielle de Seattle, la plupart des pays africains estimaient que s'il fallait engager des négociations sur un accord multilatéral sur les investissements, les éléments ci-après devraient constituer la position de base de l'Afrique :

- Il faudrait tenir pleinement compte dans l'accord, des aspects de l'investissement étranger direct liés au développement ;
- Les investissements de portefeuille ne devraient pas figurer dans l'accord du fait de leur caractère fluctuant ;
- Il faudrait appliquer intégralement les dispositions de l'OMC, notamment l'échelonnement, les périodes de transition, les limitations à la réglementation croisée et l'approche fondée sur la liste positive du GATS ;
- Etablir, autant que possible, des liens avec l'Accord sur les mesures d'investissements relatives au commerce (AMIC) et les autres accords liés aux investissements.

Les pays africains doivent faire preuve de dynamisme. Ils devraient revoir la question afin de déterminer si leurs positions respectives ont changé depuis Seattle. Certains ont indiqué qu'ils accepteraient de faire inscrire la question à l'ordre du jour du prochain cycle de négociations commerciales. Dans quelle mesure cette évolution chez les uns modifie-t-elle la position générale des autres ?

4 - Enjeux pour les pays africains

Lors de la réunion de réflexion de haut niveau des négociateurs africains, préparatoire à la 4^{ème} Conférence Ministérielle de Doha (juin 2001), les experts africains avaient estimé que s'il fallait engager des négociations, plusieurs éléments devraient constituer une position africaine commune à savoir :

- Tenir compte de la dimension du développement ;
- L'exclusion des investissements de portefeuille ;
- Etablir des liens avec les autres accords de l'OMC couvrant déjà l'investissement (AGCS, MIC).

Par ailleurs, les experts africains avaient également recommandé que le Groupe de travail de l'OMC inclue dans les travaux, les questions suivantes :

- L'équilibre entre droits et obligations des investisseurs étrangers ;
- Les effets négatifs des IED sur les PED ;
- La circulation des personnes physiques ;
- Les effets des IED sur le transfert de technologie.

Depuis lors, et à Doha, les pays africains ont souscrit aux paragraphes 21 et 22 de la Déclaration Ministérielle pour approfondir la question avant de décider après la 5^{ème} Conférence du lancement de négociations multilatérales sur la question.

La problématique actuelle serait de pouvoir répondre à plusieurs interrogations pertinentes liées à cette question :

❶ **Le flux d'IED pourrait-il augmenter en Afrique après un Accord multilatéral ?** Certains experts de la CNUCED estiment qu'un accord de ce type donnerait plus de sécurité juridique sans nécessairement aboutir à plus de flux d'IED.

❷ Les pays africains **considèrent-ils** que le cadre bilatéral, **régional est suffisant** ? Certains ne sont pas encore convaincus de la nécessité d'un cadre multilatéral.

❸ **Ont-ils les moyens de faire face à l'inclusion de cette question à l'ORD et qui représenterait une charge supplémentaire ?** Cette question doit retenir l'attention des pays africains sachant que la question de l'investissement comporte un aspect litige important.

❹ L'assistance technique et le renforcement des capacités prévus, seront-ils suffisants aux PED et aux PMA **pour une bonne décision** : Autant de questions qui ouvriront le débat. Elle doit leur permettre de se prononcer clairement.

La réponse à ces questions sera essentielle pour l'avenir de cette question pour les pays africains à l'OMC particulièrement lors de la Conférence de Cancun.

Les récents débats menés à l'OMC au Groupe de travail ont démontré que les principaux demandeurs ont déjà présenté des modalités sur le déroulement et le lancement des négociations sur cette question après Cancun. Des consultations informelles se tiennent actuellement dans le cadre du Groupe informel des « amis de l'investissement » pour convaincre les pays en développement à adhérer à la conclusion d'un accord multilatéral dans ce domaine.

En raison de l'absence des résultats sur les principales questions figurant à l'agenda de développement de Doha (ADPIC), Traitement Spécial et Agriculture). Les pays en développement demeurent réticents à aborder les questions de Singapour et établissent de ce fait un lien avec les autres questions. Les pays africains devraient également considérer cette approche pour défendre leurs intérêts.